

Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2025

Prestation	Prix en Euros	
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
Matin	1,89 Euros	3,20 Euros
Midi avec repas		
Frais d'accueil :	3,74 Euros	9,52 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros
Soir	5,38 Euros	9,15 Euros
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
Mercredi journée avec repas		
Frais d'accueil :	12,03 Euros	19,54 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros
Mercredi matin + midi avec repas		
Frais d'accueil :	6,67 Euros	12,03 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros
Mercredi midi + après-midi avec repas		
Frais d'accueil :	6,67 Euros	12,03 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros
Mercredi matin ou après-midi*	7,16 Euros	9,59 Euros
	Minimum (Q.F.inférieur ou égal 800)	Maximum (Q.F.supérieur ou égal 2000)
Vacances (5 jours avec repas)		
Frais d'accueil :	68.27 Euros	103.67 Euros
Repas :	23,75 Euros	23,75 Euros
Vacances (1 journée avec repas)* :		
Frais d'accueil :	13.75 Euros	20.89 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros
Vacances : accueil en ½ journée pour les – de 6 ans (5 jours avec repas)		
Frais d'accueil :	20.04 Euros	37.70 Euros
Repas :	23,75 Euros	23,75 Euros
Vacances : accueil en ½ journée pour les – de 6 ans (1/2 journée avec repas)*		
Frais d'accueil :	5.23 Euros	9.11 Euros
Repas :	4,75 Euros	4,75 Euros

Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année sur décision de la collectivité si les conditions contractuelles avec les délégataires venaient à changer (ex : nouvelle augmentation du coût des repas). Un avenant au contrat sera alors appliqué aux familles.

Informations complémentaires :

- * Selon les places disponibles
- Dégressivité de 10 % à partir du 2^{ème} enfant
- Majoration de 20% pour les habitants hors Communauté de Communes

Monsieur Daniel ACKER
Président



Monsieur François JEHL
Vice-Président en charge de
l'Enfance et la Jeunesse

